

RAPPORT ANNUUEL 2022

SOMMAIRE

ÉDITO

04

TEMPS FORTS & DATA CLÉS

06

1

VOUS OFFRIR
TOUJOURS PLUS
DE SERVICES

18

2

FAIRE RAYONNER
VOS INNOVATIONS

30

3

UN PILOTAGE
TOUJOURS PLUS FIN

42



ÉDITO

Pascal Faure,
Directeur général
de l'INPI

“ L'INPI et toutes ses équipes s'engagent, avec enthousiasme et détermination, pour offrir toujours plus de services à ses clients, tout en optimisant ses modes de fonctionnement. ”

2022 a été une année intense et jalonnée de réussites pour l'INPI, en dépit du contexte marqué par des instabilités politiques, économiques et sanitaires en Europe et dans le monde.

En cette deuxième année de notre Contrat d'objectifs et de performance 2021-2024, les équipes se sont mobilisées de manière remarquable. Un grand bravo à elles ! Leur engagement sans faille a permis l'aboutissement de nombreux projets, que vous découvrirez au long de ces pages.

Parmi ces réussites, j'aimerais citer l'amélioration continue des procédures relatives aux titres de Propriété Industrielle, cœur de nos missions. L'année 2022 l'a montré : les procédures d'annulation de marques et d'opposition brevets, mises en œuvre grâce à la loi Pacte, sont utilisées à bon escient. Les travaux préparatoires à la mise en place d'une procédure de recours interne sont en cours. En parallèle, l'Institut poursuit l'enrichissement de ses outils en ligne, en améliorant sans cesse leur ergonomie et leurs fonctionnalités pour nos déposants (voir pages 22 et 47).

Le deuxième projet majeur que je souhaite évoquer ici est le Guichet unique dématérialisé pour les formalités d'entreprises, associé au Registre national des entreprises, autre mission confiée à l'INPI dans le cadre de la loi Pacte. Ce Guichet unique est, depuis le 1^{er} janvier 2023, vraiment « unique » car il remplace les six réseaux de centres de formalités des entreprises qui le précédaient. Il a nécessité un travail colossal en 2022, en interne, et avec l'ensemble de nos partenaires, que je remercie. Un tel élargissement de nos missions est un événement sans précédent dans la vie de l'Institut. L'INPI a été à l'heure, au rendez-vous, et a tenu ses engagements même si des pistes d'amélioration sont en cours de traitement (voir pages 20 et 21).

Autre motif de fierté en 2022 : la contribution de l'INPI aux travaux de la Présidence française de l'Union européenne, qui a permis de faire avancer deux textes majeurs, l'un relatif aux indications géographiques, l'autre aux dessins & modèles. Un moment fort, qui a été l'opportunité pour l'INPI de mobiliser des intervenants de très haut niveau, lors de la conférence sur la propriété intellectuelle (voir pages 16 et 17).

Au-delà de l'Europe, notre activité internationale a été particulièrement riche cette année, avec notamment la signature de deux nouveaux accords de reconnaissance mutuelle des brevets, dits « PPH », et de nombreuses coopérations bilatérales et régionales (voir pages 23, 24 et 25). J'aimerais enfin mentionner le lancement du dispositif « France anti-contrefaçon », avec le soutien du député Christophe Blanchet, nouveau président du CNAC, et de nombreux partenaires (voir page 27).

Vous le voyez, l'INPI et toutes ses équipes s'engagent, avec enthousiasme et détermination, pour offrir toujours plus de services à ses clients, tout en optimisant ses modes de fonctionnement. La nouvelle organisation, mise en place au 1^{er} janvier 2023, nous permet d'être encore plus efficaces, au service de la compétitivité de l'économie française.

Bonne lecture.

The background features a series of concentric, overlapping circles in various shades of purple, creating a tunnel-like effect. A large white rectangle is positioned on the right side of the image, containing the text.

TEMPS FORTS

& DATA CLÉS

TEMPS FORTS

2022

JANVIER

- 1 Ouverture à tous du **Guichet unique** pour les formalités d'entreprises

- 5-8 L'INPI partenaire de la French Tech au **CES Las Vegas**



MARS

- 11 Homologation de l'indication géographique « **Poteries d'Alsace Soufflenheim/Betschdorf** »

- 14 Publication des **chiffres clés 2021** de la propriété industrielle en France

- 15 Signature d'un **accord de reconnaissance mutuelle des brevets** avec le **Brésil**

- 30 Nomination de **Christophe Blanchet** à la présidence du Comité national anti-contrefaçon

JUIN

- 2 Signature d'une convention de partenariat avec **Clermont Auvergne Innovation**

- 21 Publication du **Palmarès des principaux déposants de brevets** en France

SEPTEMBRE

- 14 Lancement de **France anti-contrefaçon**

- 23 Homologation de l'indication géographique « **couteau Laguiole** »

- 28-30 Première participation de l'INPI au **Congrès des experts comptables**

- 30 Le **BOPI « Dessins & modèles »** disponible sur **DATA INPI**

NOVEMBRE

- 30 Cérémonie de remise des **Trophées INPI**



1^{ER} JANVIER - 30 JUIN : PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (PFUE)



FÉVRIER

- 1 Lancement d'**INPI Law Journal**

- 9 **Conférence internationale sur la propriété industrielle** dans le cadre de la PFUE



MAI

- 18 Signature d'une convention de partenariat avec **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises**

- 20 Première **journée de la stratégie PI**

- 23 Première décision d'**opposition brevet**

JUILLET

- 7 Signature d'une convention de partenariat avec l'**Agence de développement de Normandie**

- 11 L'INPI aux côtés de l'**Unifab** pour sa campagne annuelle anti-contrefaçon



- 14 Signature d'un **accord de reconnaissance mutuelle des brevets** avec la **Corée**

OCTOBRE

- 8 Signature d'une convention de partenariat avec la **Région Île-de-France**

- 10 Actualisation des procédures en ligne **relatives aux marques**

- 27 Signature d'un **accord égalité professionnelle femmes - hommes**

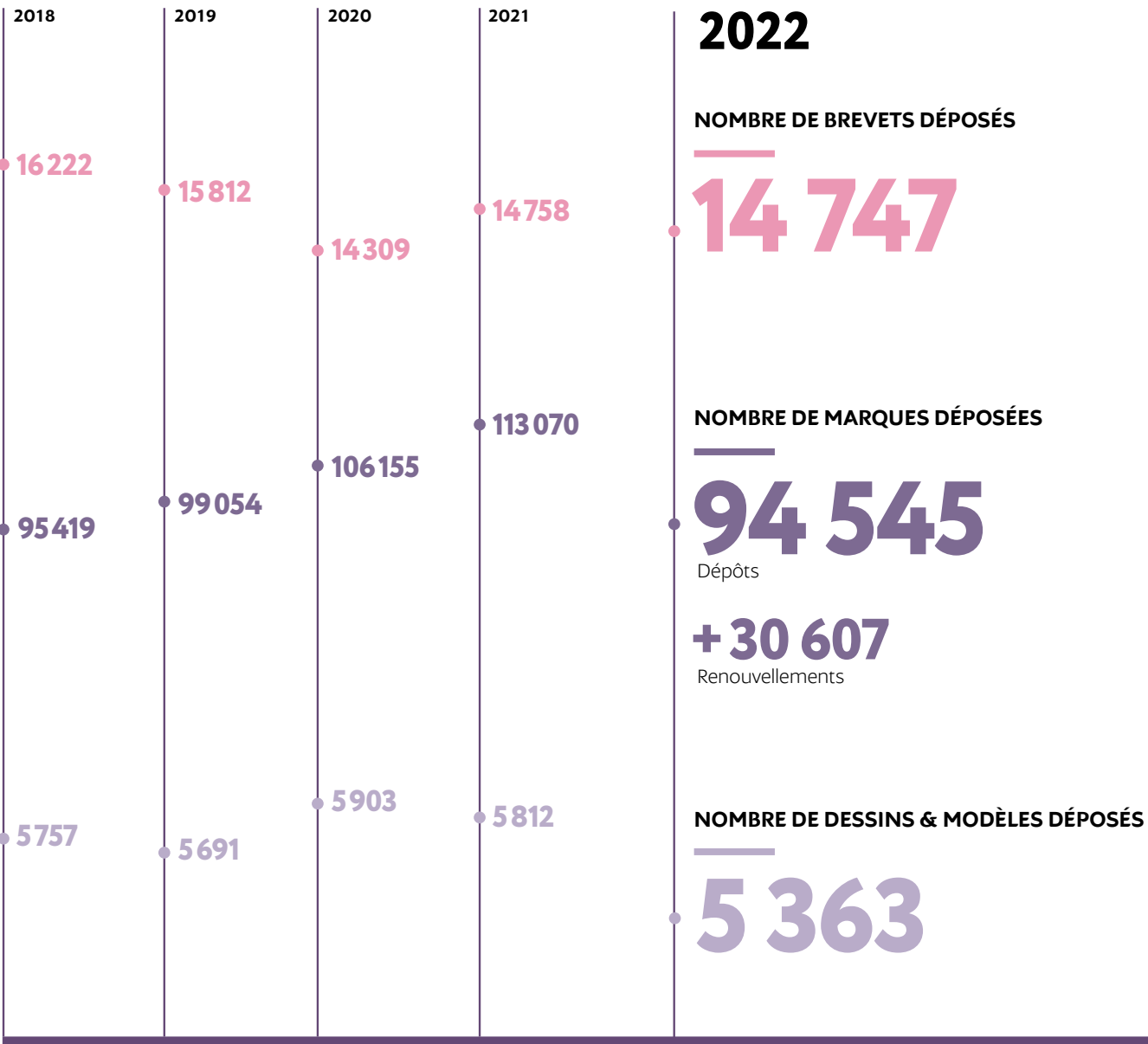
DÉCEMBRE

- 15 Signature d'une convention de partenariat avec le **Réseau C.U.R.I.E.**



Retrouvez tous les temps forts de la coopération internationale page 34

DATA CLÉS



2022

NOMBRE DE BREVETS DÉPOSÉS

14 747

NOMBRE DE MARQUES DÉPOSÉES

94 545

Dépôts

+ 30 607

Renouvellements

NOMBRE DE DESSINS & MODÈLES DÉPOSÉS

5 363



14

indications géographiques homologuées depuis l'entrée en vigueur de la loi « consommation »

3 390

enveloppes Soleau

18 414

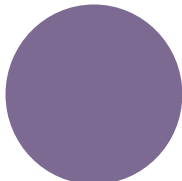
e-Soleau

NOUVEAUX TYPES DE MARQUES



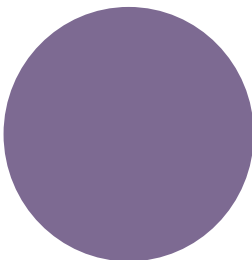
29

marques sonores, de mouvement ou multimédia



224

marques collectives



476

marques de garantie

CERTIFICATS D'UTILITÉ (CU)

CU déposés :

673

soit 4,5 % des dépôts

5

CU transformés en brevets, soit moins de 1 %

PROCÉDURES POST-DÉLIVRANCE



441

déchéances et annulations de marques



4 929

oppositions marques



36

oppositions brevet

ACTIVITÉ INVENTIVE
POUR LES DEMANDES DE BREVETS DÉPOSÉS
À PARTIR DU 22 MAI 2020

81 %

de demandes soumises aux critères de délivrance Pacte soit 28 909 brevets en cours d'examen

12 609

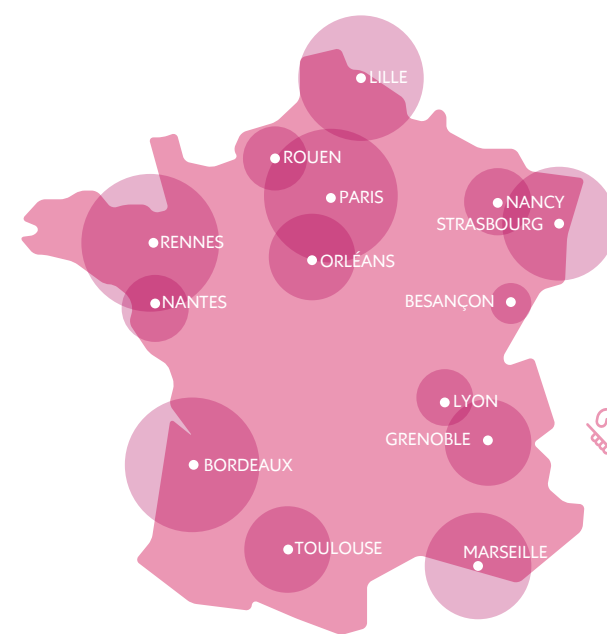
notifications de rapport de recherche préliminaire

DEMANDES PROVISOIRES DE BREVETS

599

demandes, soit 4 % des dépôts de brevets

DATA CLÉS



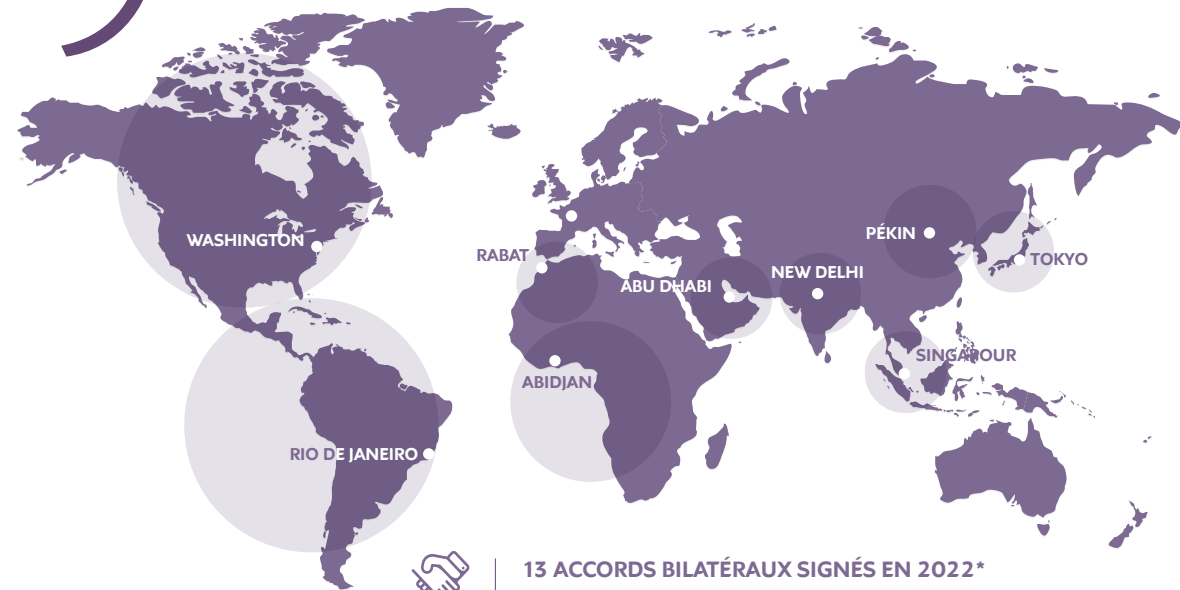
14 implantations en France



10 CONVENTIONS RÉGIONALES EN VIGUEUR EN 2022

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

9 zones stratégiques à l'international couvrant près de 100 pays



13 ACCORDS BILATÉRAUX SIGNÉS EN 2022*

Arabie Saoudite, Brésil, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Inde, Japon, Maroc, OAPI, Pérou, Singapour, Thaïlande, Tunisie.

*Ces accords viennent s'ajouter à ceux en vigueur avec d'autres pays.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS



FORMATION

1 803 stagiaires formés

12 638 inscrits aux MOOCs depuis leur lancement en 2021

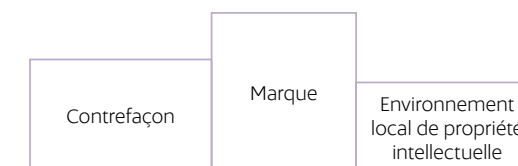
FORMATIONS QUALifiantES



RÉSEAU INTERNATIONAL

320 clients accompagnés

3 619 informés sur leurs droits en matière de propriété industrielle à l'étranger



89 %

Taux de satisfaction global des prestations

DATA CLÉS

AU CŒUR DU NUMÉRIQUE

LES DONNÉES EN **OPEN DATA**

64^M

DE DONNÉES OUVERTES, LIBRES ET RÉUTILISABLES

DONT **45 M** + **19 M**
DU REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

6,8 M
D'ENTREPRISES ACTIVES

NOMBRE DE DONNÉES PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE **EN LIGNE, EN ACCÈS GRATUIT**

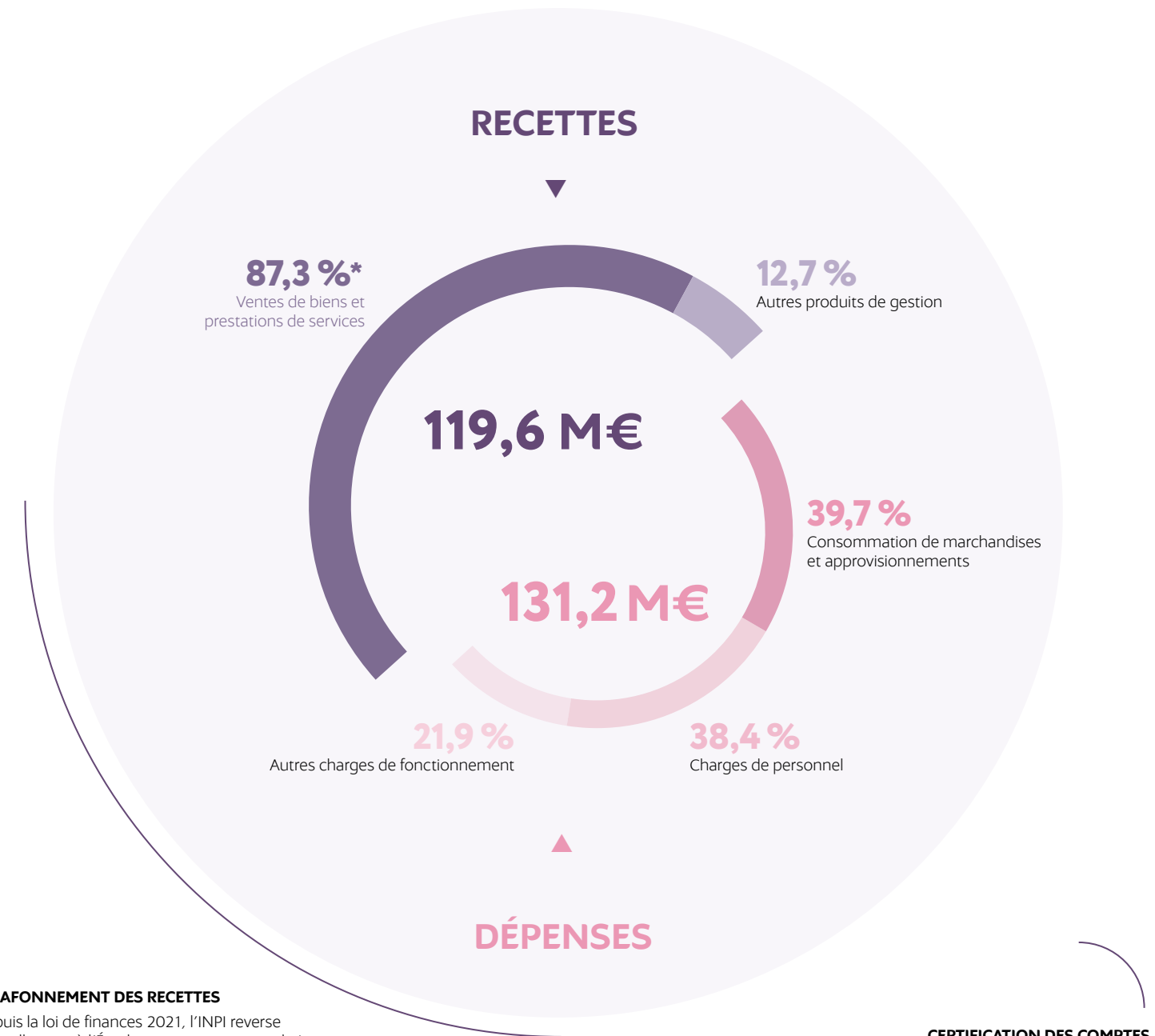
11 M
Base brevets

6,6 M
Base marques

1,4 M **122 K**
Base dessins & modèles Base jurisprudence

LES MOYENS D'ACTION

COMPTE DE **RÉSULTAT**



*PLAFONNEMENT DES RECETTES

Depuis la loi de finances 2021, l'INPI reverse annuellement à l'État les recettes propres relatives à l'administration des titres de propriété industrielle et aux formalités d'entreprises, encaissées au-delà d'un plafond prédéfini qui était de 124 M€ en 2021, et de 94 M€ en 2022. Hors plafonnement, les encaissements budgétaires se seraient élevés à 183 M€.

CERTIFICATION DES COMPTES

L'INPI s'est engagé dans une politique de certification des comptes depuis 2012. Les états financiers de 2015 à 2022 ont été certifiés sans réserve.

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ENJEU DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE

DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE



Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE). La propriété industrielle, levier de la souveraineté économique et technologique de l'Europe, figurait en bonne place au programme. Dans ce cadre, l'INPI s'est vu confier l'organisation d'une conférence de haut niveau. En parallèle, l'Institut a contribué aux travaux de la France pour faire évoluer la législation européenne sur les indications géographiques et les dessins & modèles.

UNE CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU

Organisée en partenariat avec l'Association française des spécialistes en propriété industrielle (ASPI), le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Office européen des brevets (OEB), la conférence sur les défis de la propriété industrielle s'est articulée autour de quatre thèmes :



LA JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET ET LE BREVET UNITAIRE : QUELS BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES ?

Les entreprises, de toutes tailles, sont le terreau de la croissance et de la relance. Elles pourront bientôt tirer profit de la mise en place effective du brevet unitaire (BU) et de la juridiction unifiée du brevet (JUB), qui viendront créer un véritable marché unique européen pour les technologies en permettant une protection uniforme et moins coûteuse sur le territoire de l'ensemble des États participants, ainsi qu'une sécurité juridique accrue. Les échanges de cette table ronde ont porté sur l'état des lieux et les apports de ce nouveau dispositif.

SOVERAINETÉ ET PME : LA PI AU SERVICE DE LA RELANCE POUR LES PME

La croissance et le dynamisme des entreprises européennes peuvent être favorisés grâce à la propriété industrielle, par un cadre et avec des outils adaptés à leurs besoins et aux évolutions des marchés, notamment au niveau international. Représentants des offices de PI et entreprises innovantes ont échangé leurs points de vue au cours de cette table ronde.

COMMENT VALORISER DES SAVOIR-FAIRE GRÂCE AUX INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES ?

Au-delà de l'innovation, la valorisation des savoir-faire est également un facteur reconnu de croissance. En écho à l'actualité législative de la Commission européenne sur la mise en place d'une reconnaissance au niveau européen, la table ronde s'est intéressée en particulier aux indications géographiques non-agricoles.

LA NOUVELLE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA DÉFENSE DES DROITS

Dans le contexte de la discussion au parlement du projet de loi de modernisation de la lutte anti-contrefaçon, les intervenants ont fait le point sur le besoin d'adaptation des mécanismes de lutte contre la contrefaçon, afin qu'ils puissent être activés facilement et dans des délais compatibles avec la vie des affaires.

LA CONFÉRENCE EN CHIFFRES

38 intervenants

4 tables rondes

Plus de 106 000 téléchargements

Un grand merci à



Éric Dupond-Moretti
Garde des Sceaux,
ministre de la Justice



Agnès Pannier-Runacher
Ministre déléguée chargée de
l'Industrie



Daren Tang
Directeur général
de l'Organisation mondiale
de la propriété intellectuelle



Christian Archambeau
Directeur exécutif de l'Office
de l'Union européenne
pour la propriété intellectuelle



António Campinos
Président de l'Office européen
des brevets



Jorna Kerstin
Directrice générale de la direction
générale du marché intérieur,
de l'industrie, de l'entrepreneuriat
et des PME au sein de la Commission
européenne



Jean-Marie Cavada
Président de l'IDFRights - Institut
des Droits fondamentaux numériques,
président de l'Organisme de gestion
collective des Droits voisins de la presse

LA FRANCE TRÈS IMPLIQUÉE DANS LES TRAVAUX EUROPÉENS POUR FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LES DESSINS & MODÈLES

La France s'était fixée deux priorités dans le domaine de la propriété intellectuelle : l'instauration au niveau européen d'un régime d'indications géographiques pour les produits industriels et artisanaux et la révision du cadre juridique des dessins & modèles.

DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES EUROPÉENNES

Conformément aux attentes françaises, la Commission européenne a publié le 13 avril sa proposition de règlement relatif à la protection des indications géographiques (IG) pour les produits artisanaux et industriels. Jusqu'à la fin de sa présidence, la France a mis en place, à un rythme intense, des groupes de travail et des sessions de rédaction d'amendements de compromis. Des travaux auxquels l'INPI a contribué en apportant son soutien et son expertise à la représentation française auprès de l'Union européenne.

Fin juin, la France a pu proposer une version révisée du texte partiel. La République tchèque, qui a pris la suite de la Présidence, a obtenu un accord du Conseil sur le texte le 1^{er} décembre. Ce texte doit maintenant être débattu avec le Parlement et la Commission avant d'être adopté. Rappelons qu'il a pour objectif de protéger les savoir-faire locaux sur le modèle des IG agricoles sur le marché européen, et de conférer une protection au niveau international des IG européennes. Les IG déjà homologuées au niveau national pourraient bénéficier d'une procédure accélérée et simplifiée pour être « transformées » en IG européennes.

RENDRE LES DESSINS & MODÈLES PLUS ATTRACTIFS, ACCESSIBLES ET ABORDABLES

Durant sa présidence, la France a encouragé la Commission européenne à finaliser la rédaction d'une proposition de directive et de règlement visant à poursuivre l'harmonisation européenne et renforcer le recours aux dessins & modèles, en les rendant plus attractifs, plus accessibles et plus abordables. Elle a été présentée le 28 novembre, sous la présidence tchèque, qui a poursuivi les travaux.

Parmi les nouveautés proposées : la création d'un statut « d'invention de salarié », la mise en place d'une procédure administrative d'annulation devant les offices, l'uniformisation des procédures de dépôt et d'examen, l'alignement avec les marques en matière de droits conférés concernant les marchandises en transit et l'introduction d'une clause de réparation.

► Pour découvrir les deux nouvelles IG homologuées en France en 2022, rendez-vous en page 40



“ La présidence française du Conseil de l'Union européenne est un événement rare, qui n'a lieu que tous les 13 ou 14 ans. C'était donc une opportunité exceptionnelle pour l'INPI de parler des enjeux liés à la propriété intellectuelle et de montrer à quel point la France est une nation innovante. ”

Pascal Faure,
Directeur général de l'INPI

VISIONNEZ
LES REDIFFUSIONS DES
TABLES RONDES



The background is a solid light pink color. Overlaid on this are several overlapping circles of varying shades of pink, creating a sense of depth and movement. A small, three-dimensional sphere is positioned on the left side, partially overlapping one of the circles.

1

VOUS OFFRIR TOUJOURS
PLUS DE SERVICES

VOUS FACILITER LA VIE



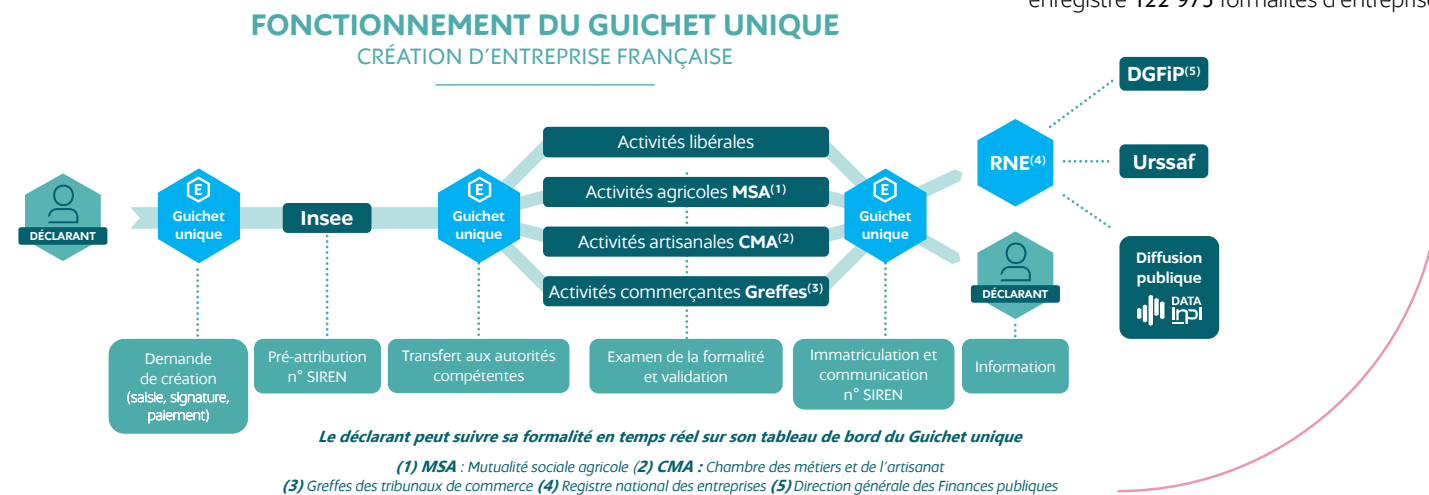
DÉPLOYER LE GUICHET ÉLECTRONIQUE DES FORMALITÉS (GUICHET UNIQUE)

Depuis mars 2020, l'INPI œuvre au déploiement du Guichet unique en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2023, date à partir de laquelle toute entreprise est tenue de déclarer, via ce portail en ligne sécurisé, sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités. L'année 2022 a été une année charnière dans la construction de ce projet majeur.

2022, ANNÉE DE L'OUVERTURE À TOUS

Après une ouverture progressive à l'ensemble des mandataires en 2021, le Guichet unique est devenu accessible à tous les déclarants le 1^{er} janvier 2022. Toutes les démarches et déclarations sont faites via un formulaire unique. En fonction de la nature de l'entreprise et du type de formalité souhaité, le Guichet unique indique les données à fournir et les pièces justificatives à transmettre. Si une formalité implique de régler des frais, le paiement se fait en ligne. Les entreprises disposent d'un tableau de bord pour suivre l'avancement de leur dossier à toutes les étapes.

Au 31 décembre 2022, le Guichet unique avait enregistré 122 975 formalités d'entreprises.



LE GUICHET UNIQUE POUR FACILITER LA VIE DE L'ENTREPRISE, DE SA CRÉATION À SA CESSATION

Prévu par l'article 1^{er} de la loi Pacte, le Guichet unique s'inscrit dans un processus de simplification et de modernisation des formalités d'entreprises. Son objectif ? Gagner en temps, en efficacité et en fluidité.

Le Guichet unique, en tant qu'interlocuteur unique, permet à toutes les entreprises, quels que soient leur forme juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, société, etc.) ou leur domaine d'activité (artisanal, agricole, commercial, libéral), de déclarer en ligne l'ensemble de leurs formalités aux organismes avec lesquels elles sont en contact tout au long de leur vie (Insee, organismes sociaux, organismes fiscaux, etc.).

Ces formalités sont relatives à la création (immatriculation), l'évolution (modifications relatives à l'établissement, à l'activité, changements concernant le chef d'une entreprise individuelle ou les dirigeants d'une société, etc.) ou la cessation d'activité (fin de l'existence légale d'une entité).

Le Guichet unique concerne plus de 5 millions d'entreprises françaises, qui déposent chaque année près de 4 millions de formalités.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Guichet unique remplace les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE), qui existaient depuis les années 1980, gérés à l'époque par les réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture), les greffes, les services fiscaux et l'Urssaf. Le Guichet unique se substitue également aux sites internet mis en place par certains CFE (autoentrepreneur.urssaf.fr, cfe-metiers.com et Infogreffe).

LE GUICHET UNIQUE EN HUIT DATES CLÉS

21 FÉVRIER 2020

Attribution de la nouvelle mission à l'INPI par le cabinet du Premier ministre

1^{ER} MARS 2020

Création d'une cellule projet au sein de l'INPI

1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Intégration du Guichet entreprises et de son équipe, venus du ministère de l'Économie et des Finances, au sein de l'INPI

1^{ER} AVRIL 2021

Ouverture du Guichet unique à certains mandataires chargés des formalités d'entreprises

1^{ER} JUILLET 2021

Ouverture du Guichet unique à l'ensemble des mandataires chargés des formalités d'entreprises

1^{ER} JANVIER 2022

Ouverture du Guichet unique à tous les déclarants

8 DÉCEMBRE 2022

Dépôt de la 100 000^e formalité d'entreprise

1^{ER} JANVIER 2023

Le Guichet unique devient le seul point d'entrée de toutes les créations d'entreprises



DES RECRUTEMENTS CIBLÉS

Pour assurer la montée en puissance du Guichet unique, l'INPI a recruté depuis 2020 plusieurs dizaines de nouveaux profils. Des spécialistes des données, ingénieurs conception et développement de logiciels, juristes et chargés d'assistance sont entièrement mobilisés sur le sujet.

UN TRAVAIL EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC NOS PARTENAIRES

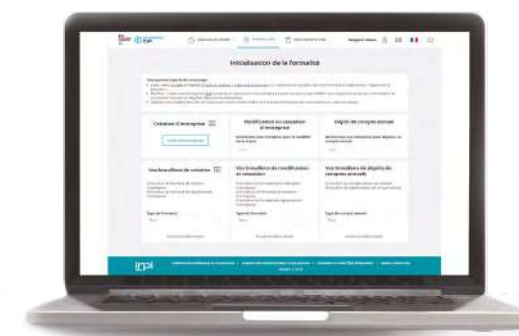
Pour la première fois, l'INPI était présent au Congrès de l'Ordre des experts-comptables, dont la 77^e édition s'est tenue du 28 au 30 septembre, à Paris. Plusieurs ateliers ont été consacrés à la présentation du Guichet unique, de ses fonctionnalités et interfaces. Cette présence a permis des échanges nourris avec les experts comptables, appelés à devenir des utilisateurs majeurs du Guichet unique.



Pour prolonger et compléter ces échanges, l'Institut a organisé un webinar dédié au Guichet unique, en partenariat avec le Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Ce rendez-vous en ligne, qui a eu lieu le 15 décembre, a rassemblé 2 250 participants.

Tout au long du projet, le Guichet unique a fait l'objet d'un travail en coordination étroite avec l'ensemble de nos partenaires (réseaux consulaires, greffiers, Insee, services fiscaux, Urssaf et mutualité sociale agricole).

Durant le mois de novembre, dit « mois de la création d'entreprise », l'Institut était présent sur 16 salons dédiés à la création d'entreprise à travers la France. L'occasion pour les équipes de l'INPI d'aller à la rencontre des créateurs d'entreprises pour leur montrer les bénéfices et modes de fonctionnement du Guichet unique.



► Le Guichet unique est accessible depuis l'onglet « Formalités d'entreprises » sur inpi.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 1 300 mandataires ont participé à la formation gratuite à distance « Maîtriser le Guichet électronique des formalités d'entreprises » proposée par l'INPI.

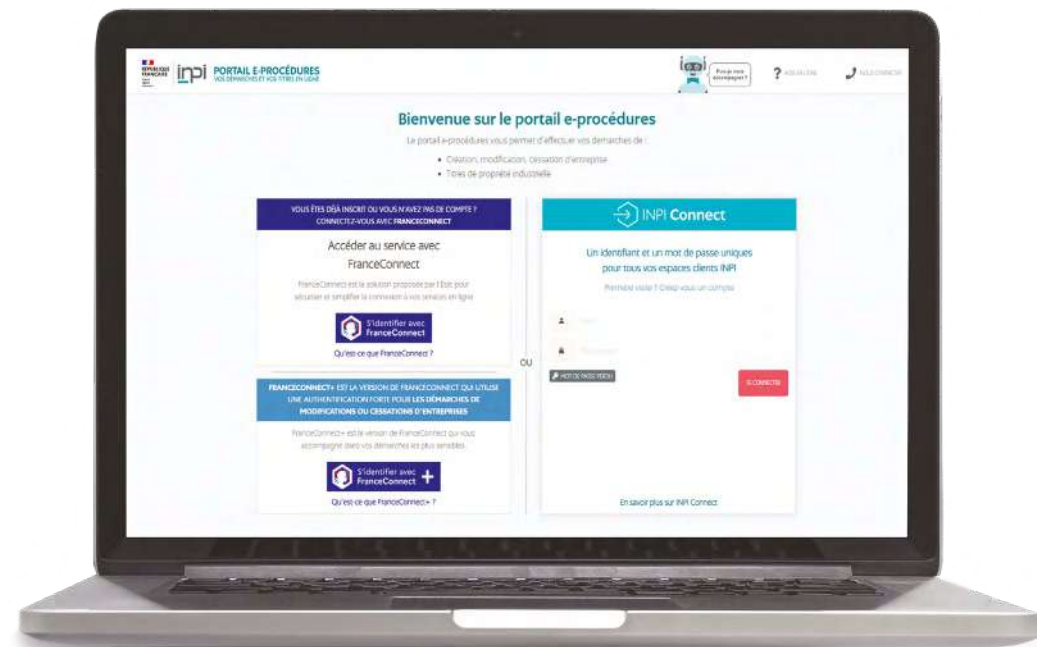
VOUS FACILITER LA VIE



UN INSTITUT TOUJOURS PLUS NUMÉRIQUE

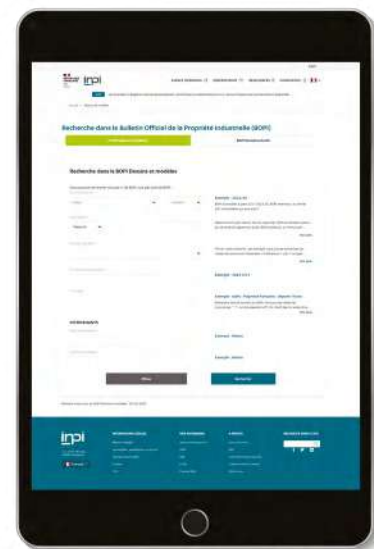
S'IDENTIFIER AVEC FRANCECONNECT ET FRANCECONNECT+

Les utilisateurs du portail e-procédures ont désormais la possibilité de s'identifier avec FranceConnect ou FranceConnect+. Née d'une collaboration avec la Direction interministérielle du numérique, cette évolution permet une connexion plus simple, plus rapide, ainsi qu'une authentification forte.



LE BULLETIN OFFICIEL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ACCESSIBLE EN LIGNE

Le BOPI fait ses débuts en ligne : depuis le 30 septembre, les décisions de l'Institut sur les dessins & modèles et celles du Directeur général sont consultables sur DATA INPI. Un gain de temps considérable pour les utilisateurs de la plateforme, dont les recherches sont facilitées et mieux ciblées. À suivre en 2023 : les décisions de l'INPI sur les marques et les indications géographiques.



REFONTE DE L'APPLICATION « MARQUES »

Déployé en octobre, le référentiel marques a été pensé pour améliorer les services offerts aux déposants. Il permet une meilleure navigation et une fluidification des données relatives aux dépôts, divisions, procédures d'opposition, de nullité et de déchéance. Une grande avancée pour les utilisateurs qui bénéficient notamment de facilités de saisie, d'un fil d'Ariane qui retrace les grandes étapes de la vie d'une marque, d'un mode « guidé » avec des choix pré-remplis et d'un dossier « Mes titres » pour visualiser en un coup d'œil l'ensemble de leur portefeuille.



DES TITRES ÉTENDUS À L'ÉTRANGER DÉLIVRÉS PLUS RAPIDEMENT GRÂCE À DEUX NOUVEAUX ACCORDS PATENT PROSECUTION HIGHWAY

L'INPI a signé deux nouveaux accords *Patents Prosecution Highway* (PPH), le 15 mars avec l'Institut national de la propriété industrielle brésilien et le 14 juillet avec le *Korean Intellectual Property Office* (KIPO).

Rappelons que ces accords de reconnaissance mutuelle de l'examen des brevets permettent aux entreprises françaises de demander l'accélération de la procédure de délivrance des brevets auprès de l'INPI Brésil ou du KIPO, sous priorité de la première demande nationale. Ces deux nouveaux accords témoignent de la qualité de nos titres de propriété industrielle et de l'efficacité des procédures mises en place ces dernières années par l'INPI.



5 PATENTS PROSECUTION HIGHWAY (PPH) EN VIGUEUR EN 2022
Japon (IPO), États-Unis (USPTO), Canada (OPIC), Brésil (INPI) et Corée du Sud (KIPO).

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT TOUJOURS PLUS ADAPTÉES

Pour toujours mieux s'adapter aux besoins des entreprises françaises, l'INPI a lancé en mai dernier le PASS PI Brevet français. Il permet de financer à 50 % les frais d'élaboration des dossiers, rédaction et dépôt des demandes de brevet français. Il est applicable aux demandes de brevet d'invention mais aussi aux demandes provisoires et aux certificats d'utilité. Ce nouveau Pass vient compléter le dispositif existant (15 autres prestations en matière de propriété intellectuelle peuvent déjà être co-financées). Comme les précédents, il a pour objectifs d'aider l'entreprise à réaliser cette démarche et de l'inciter à faire appel à un spécialiste de la PI pour sa mise en œuvre.



RENFORCER LES COLLABORATIONS PUBLIC-PRIVÉ

L'INPI œuvre à fluidifier, renforcer et pérenniser les relations entre les acteurs de la recherche collaborative publique-privée, par l'utilisation de pratiques de propriété industrielle pertinentes, solides et équilibrées. Dans le cadre des rendez-vous Carnot, événement qui réunit chaque année entreprises, grands groupes, acteurs de la R&D, structures de soutien à l'innovation et investisseurs, l'INPI a animé une table ronde « PI et innovation partenariale ».

L'INPI a également organisé une conférence intitulée « L'entreprise face à la recherche publique : vision, questions et dialogue sur les enjeux de propriété

intellectuelle », à l'occasion du congrès C.U.R.I.E. réunissant les acteurs de la valorisation de la recherche et de l'innovation.

Enfin, à l'occasion des deux ans d'Alliance PI, son programme d'accompagnement des acteurs de la recherche collaborative publique-privée, l'INPI a conçu un événement construit autour de deux tables rondes sur le thème « R&D collaborative publique-privée et transferts de technologies : les clés du succès », avec la participation des principaux acteurs institutionnels et économiques du transfert de technologie en France et des témoignages de PME.



VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN



UNE POLITIQUE PARTENARIALE TOUJOURS PLUS INTENSE

L'INPI poursuit sa politique de coopération avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la propriété intellectuelle pour être toujours plus proche des entreprises et des innovateurs, et les accompagner au mieux.

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'INPI et la Région Île-de-France ont signé une convention pour la période 2022-2025. Un partenariat qui se décline en trois axes : sensibiliser à la propriété industrielle les TPE, PME et start-up du Paris Region Business Club, développer une offre de services qui répondent à leurs besoins et apporter une expertise personnalisée à toutes les entreprises via nos chargés d'affaires.



RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En 2022, l'INPI a signé une convention avec l'agence économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (ARAE) pour soutenir l'activité économique des entreprises industrielles de la région et les aider à sécuriser et à accélérer leur développement en mobilisant le levier de la propriété industrielle.



RÉGION NORMANDIE

L'INPI a signé une convention de partenariat avec l'Agence pour le Développement de la Normandie, dans le but de renforcer la prise en compte de la propriété intellectuelle dans les accompagnements proposés aux entreprises normandes.

10 CONVENTIONS RÉGIONALES EN VIGUEUR EN 2022

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Grand-Est
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

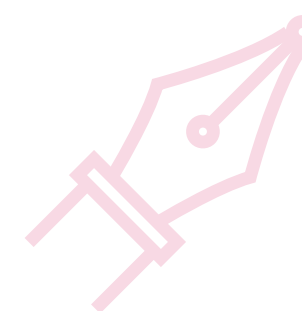


L'INPI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE NOMMAGE INTERNET EN COOPÉRATION (AFNIC)

En 2022, l'INPI a été élu au Conseil d'administration de l'AFNIC en tant que représentant des utilisateurs. Une présence qui renforce notre collaboration initiée en 2019. Celle-ci a permis un partage de données respectives, la co-construction d'une formation sur les noms de domaine et la création d'un volet propriété industrielle sur l'auto-diagnostic de présence en ligne des TPE/PME.

MIEUX FORMER LES INGÉNIEURS À LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'INPI et la Commission des titres d'ingénieurs et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ont noué un partenariat qui a pour objectif d'encourager l'enseignement de la propriété industrielle (PI) dans les écoles d'ingénieur en France – notamment grâce à notre MOOC « Comprendre la propriété intellectuelle » – et de faire connaître les carrières possibles pour les ingénieurs dans le domaine de la PI.



► Découvrez les MOOCs
et autres formations
proposées par l'INPI en page 28



VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

DES RECOURS ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES DEVANT L'INPI PLUS ACCESSIBLES

Conformément à la loi Pacte, l'INPI poursuit la mise en œuvre des procédures de recours relatives à la propriété industrielle en son sein. Un élargissement des missions de l'INPI qui offre aux opérateurs économiques de nouveaux leviers d'actions, plus simples et plus accessibles, et qui renforce la solidité des droits de propriété industrielle français.

PREMIÈRE PROCÉDURE ORALE D'OPPOSITION BREVET

Le 25 janvier 2022 a eu lieu la première procédure orale d'opposition brevet. Lors de cette procédure, prévue par la loi Pacte et effective depuis le 1^{er} avril 2020, l'INPI est amené à examiner et prendre en compte tous les motifs d'opposition soulevés par un ou plusieurs opposants. Ces motifs relèvent par exemple de l'absence de nouveauté ou d'activité inventive ou d'insuffisance de description du brevet délivré. À l'issue de la décision statuant sur l'opposition, le brevet peut être révoqué en tout ou partie, maintenu sous une forme modifiée ou maintenu tel que délivré.

Le 23 mai 2022, l'INPI a émis la décision statuant sur cette opposition : le brevet en cause a été maintenu sous forme modifiée. Cette première décision* a été accueillie avec de nombreux commentaires positifs par les professionnels. En 2022, les équipes du Département brevet en charge de l'opposition ont organisé 14 procédures orales qui ont statué par décision au nom du Directeur général de l'INPI sur neuf décisions.

*accessible au tiers depuis DATA INPI en consultant les informations relatives au brevet FR3080795.

9 MOIS

C'est le délai durant lequel un tiers peut initier une procédure d'opposition devant l'INPI à l'encontre d'un brevet français.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE RECOURS INTERNE

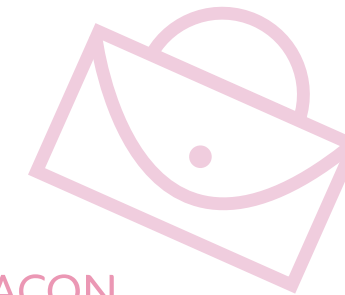
Actuellement à l'étude, la mise en place d'une procédure interne de recours administratif devant l'INPI vise à permettre le réexamen des décisions de l'Institut que les déposants estimeraient infondées sans être obligé de saisir les juridictions judiciaires. Cette procédure contribuerait à l'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de la cohésion des décisions de l'Institut et rapprocherait la procédure de l'INPI de celles d'autres offices de propriété industrielle, notamment l'OEB ou l'EUIPO.

1200

DEMANDES EN ANNULATION DE MARQUE REÇUES FIN 2022

Fin 2022, l'INPI avait réceptionné 1 200 demandes en annulation de marque depuis l'entrée en vigueur de la procédure. La procédure en nullité a pour but d'annuler une marque, soit en raison de l'existence d'un ou de plusieurs droits antérieurs invoqués par le demandeur, soit pour des motifs qui touchent la validité intrinsèque de la marque. La procédure en déchéance vise, pour sa part, à déchoir de ses droits le titulaire d'une marque qui ne l'a pas exploitée pendant une période de cinq ans ou qui, de son fait, l'a laissée devenir générique ou trompeuse.

Une équipe de juristes de l'INPI instruit les demandes et rédige les décisions. Plus de 870 décisions ont déjà été rendues fin 2022. La progression du nombre de demandes, ainsi que les retours positifs des professionnels sur les décisions rendues, montrent l'utilité de cette procédure pour les opérateurs économiques français et européens.



LA LUTTE ANTI-CONTREFAÇON, UNE PRIORITÉ POUR L'INPI



L'INPI LANCE LE DISPOSITIF « FRANCE ANTI-CONTREFAÇON »

À l'occasion de l'assemblée générale du Comité national anti-contrefaçon (CNAC), l'INPI a annoncé le lancement du dispositif « France anti-contrefaçon », dont le but est de mieux connaître le phénomène de la contrefaçon en France afin de mieux l'endiguer.

En collaboration étroite avec de nombreux partenaires, dont, pour l'instant, le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), la Direction générale des douanes (DGDDI), la Fédération des industries mécaniques (FIM) et l'Union des Fabricants (Unifab), le dispositif « France anti-contrefaçon », piloté par l'INPI, a pour principaux objectifs de :

- dialoguer et donner la parole à l'ensemble des acteurs de la lutte anti-contrefaçon pour avoir la vision la plus complète possible ;
- recueillir des informations utiles pour caractériser la nature et l'impact de la contrefaçon en France ;
- proposer la création de nouveaux outils qui faciliteront le travail des acteurs de la lutte anti-contrefaçon.

Les résultats issus de ces travaux permettront d'éclairer les autorités publiques dans l'élaboration de politiques efficaces pour lutter contre la contrefaçon de façon concertée et ordonnée. Ce dispositif alimentera notamment les activités du CNAC, dont le secrétariat général est assuré par l'INPI et la présidence par le député Christophe Blanchet (depuis mars 2022).

“ Unir nos forces, nos expertises et nos moyens d'actions est absolument nécessaire pour lutter contre la contrefaçon. La France est le premier pays en Europe en termes de nombre de saisies de produits de contrefaçon, et le second dans le monde, après les États-Unis. Aujourd'hui, la contrefaçon est clairement un frein au développement de l'économie. Nous savons que ce n'est qu'en agissant tous ensemble que nous pouvons aider à défendre les intérêts des entreprises légitimes, à renforcer la confiance des consommateurs et à stimuler la croissance dans le monde entier. ”

Pascal Faure,
Directeur général de l'INPI



CAMPAGNE ESTIVALE ANTI-CONTREFAÇON

Comme chaque année, l'INPI s'est associé à l'Unifab à l'occasion de sa campagne de sensibilisation auprès du grand public autour du thème : « Soyez responsable, consommez authentique – Stop à la contrefaçon qui nuit à la planète ». 50 000 flyers et cartes postales ont été distribués dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et les Pyrénées-Atlantiques, ce qui représente plus de 150 000 personnes sensibilisées.

VOUS INFORMER ET VOUS FAIRE PROGRESSER

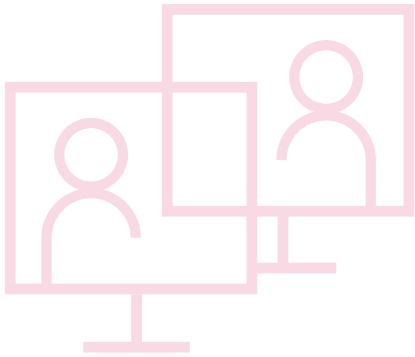
Webinaires, MOOCs, études : pour faciliter l'accès à la propriété intellectuelle à des publics experts ou novices, l'INPI imagine des formats innovants, interactifs et ciblés.

INITIER DE MANIÈRE LUDIQUE ET INTERACTIVE À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GRÂCE AUX MOOCs

Référencés sur la plateforme My-Mooc.com depuis février 2022, nos MOOCs dédiés à la propriété intellectuelle comptaient plus de 12 500 inscrits fin 2022. Deux tiers des inscrits sont des étudiants (principalement Bac +4 et au-delà), pour un tiers de professionnels. Une cinquantaine d'établissements du supérieur ont intégré ces MOOCs dans leurs cursus pédagogiques (écoles d'ingénieurs, universités mais aussi écoles de management et de commerce), offrant ainsi à leurs étudiants la possibilité de se former à leur rythme, de façon ludique et accessible, grâce aux activités variées (quiz, infographies interactives, témoignages de professionnels, etc.). Ils ont également la possibilité depuis cette année de les intégrer directement sur leur plateforme pédagogique. Depuis décembre, les MOOCs sont également consultables en anglais, permettant ainsi une diffusion plus large de ces contenus à l'international.



94 %
de satisfaction



LES WEBINAIRES #RENDEZVOUSINPI POUR RÉPONDRE À DES QUESTIONS PRÉCISES

Chaque troisième semaine du mois, l'INPI propose un rendez-vous gratuit et interactif de 45 minutes, dédié à une thématique de la propriété industrielle : « Les clés pour protéger ses innovations sur le marché européen », « Quelles aides financières pour bâtir ma stratégie de propriété industrielle ? », « Recherche & développement : à qui appartiennent les résultats ? », etc. Ces webinaires s'adressent aux porteurs de projets, start-up, PME et ETI, dans le but de les accompagner dans leurs projets d'innovation, de les former et de leur donner les clés pratiques sur les brevets, marques, dessins & modèles. En 2022, 1 652 personnes ont assisté à nos webinaires.

31

webinaires
sont aujourd'hui
accessibles en rediffusion

85 %
de satisfaction

PREMIÈRE JOURNÉE DE LA STRATÉGIE PI

Le 20 mai, l'INPI organisait la première édition de la Journée de la stratégie PI. Cette journée, constituée de plusieurs webinaires gratuits, a bénéficié à plusieurs centaines de dirigeants et acteurs de l'innovation. Les webinaires, co-animés par un expert de l'INPI et un intervenant externe, avaient par exemple pour thèmes « Comment la propriété intellectuelle vous permet de vous positionner face à vos concurrents ? », « Comment générer des revenus avec la propriété intellectuelle ? » ou encore « Comment convaincre vos investisseurs grâce à la propriété intellectuelle ? ». Cette journée a rencontré un véritable succès, avec 1 164 participants et une note de satisfaction globale de 4,5 sur 5, saluant ainsi la qualité des contenus proposés.



MASTER CLASS PI

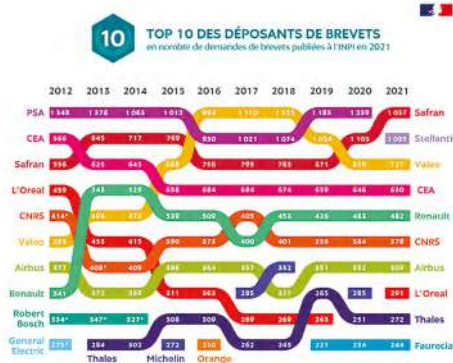
Chaque année, les délégations régionales INPI organisent une « Master Class PI » : une formation « premium » à la propriété intellectuelle, qui rassemble des entreprises du territoire de tous secteurs. Huit Master Class PI ont été organisées en 2022, soit une cinquantaine de start-up et PME accompagnées et 241 coachings stratégiques réalisés. Chaque promotion est parrainée par un professionnel de la propriété intellectuelle en entreprise. Cette année Bolloré, Air Liquide, Airbus, Isorg, Sanofi, Provepharm, Crocus Technology et Coriolis Composites nous ont fait l'honneur d'en être les parrains.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 1^{er} février, l'Institut a lancé *INPI Law Journal*, une nouvelle revue juridique (gratuite) en anglais qui aborde les évolutions du droit français et de la jurisprudence, des pratiques de l'INPI ou encore les actualités de la PI. La revue compte déjà plusieurs centaines d'abonnements, notamment issus des offices de PI à travers le monde.

LES ÉTUDES DE L'INPI, OUTILS D'AIDE À L'ANALYSE



LE PALMARÈS DES DÉPOSANTS DE BREVETS

Tous les ans, l'INPI publie le palmarès des principaux déposants de brevets en France. Un classement qui met en lumière les acteurs de l'innovation et de l'économie française. Cette étude, accessible en ligne et gratuite, répertorie les entreprises les plus innovantes par catégorie de déposants de brevets à l'INPI, par domaines et sous-domaines technologiques, par région et par principaux déposants français de brevets dans le monde. Dans l'édition 2021, publiée en juin 2022, les 50 premiers déposants de brevets en France représentent toujours légèrement plus de 50 % des demandes, mais on observe une progression de la part des dépôts de PME par rapport à l'an dernier.

L'ÉTUDE DES STATISTIQUES DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Publiée chaque année depuis 2017, cette étude expose les statistiques départementales des demandes de brevets publiées en 2021 selon l'adresse de résidence des déposants ; puis la part de chacune des régions sur l'ensemble des demandes de brevets publiées à l'INPI selon l'adresse de résidence des inventeurs, indiquant le lieu où l'invention a été réellement effectuée, indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Un document qui permet de mieux connaître le tissu économique d'une région.



The background features a large, stylized number '2' in a teal color. Behind the number and extending across the lower half of the image are several layers of white, wavy, paper-like shapes that create a sense of depth and movement. The top half of the image is a solid teal color.

2

FAIRE RAYONNER
VOS INNOVATIONS

RENCONTRER ET ÉCOUTER LES ENTREPRENEURS

Cette année encore, l'INPI a participé à de nombreux salons en France et à l'étranger, afin d'aller à la rencontre des dirigeants d'entreprises, créateurs et porteurs de projets. Objectif : leur apporter notre expertise dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie de propriété industrielle. Retour sur trois rendez-vous annuels incontournables : CES Las Vegas, GO Entrepreneurs et Viva Technology.



VIVA TECHNOLOGY 2022 : L'INNOVATION EN ÉBULLITION SUR LE STAND DE L'INPI

L'INPI était de nouveau présent à la sixième édition du salon Viva Technology, l'événement européen incontournable de l'innovation et des nouvelles technologies. Cette année marquait le retour en force du présentiel avec plus de 2 000 exposants et 90 000 visiteurs réunis à Paris Expo, porte de Versailles.

Pendant quatre jours, plus de 2 000 visiteurs ont été accueillis sur notre stand, partagé avec Business France. Nos experts ont pu répondre à leurs questions et leur présenter nos prestations et services adaptés à leurs besoins.

À l'occasion d'ateliers organisés sur notre espace Agora – et diffusés en simultané sur nos réseaux sociaux – nos experts en propriété industrielle, en binôme avec différents témoins, ont abordé des sujets tels que le financement d'une stratégie de propriété intellectuelle, le licensing, la fiscalité, les relations start-up/grands groupes ou la contrefaçon. Des prises de paroles et ateliers qui ont été visionnés par plusieurs centaines de participants.

L'INPI a par ailleurs accueilli sur son stand quatre start-up aux technologies innovantes qui ont mis la propriété industrielle au cœur de leur stratégie de développement : Baracoda Daily Healthtech, Ovaom, Redison et Uwinloc.

“ Nous nous réjouissons de l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs de l'INPI auprès de toutes ces start-up et ces innovateurs qui apportent un bouillonnement d'idées absolument extraordinaire. Vive la Tech, vive l'innovation et quel plaisir d'être ici ! ”

Pascal Faure,
Directeur général de l'INPI



L'INPI TOUJOURS CONNECTÉ AU CES LAS VEGAS

L'INPI était, cette année encore, présent au CES Las Vegas, grand rendez-vous mondial de l'électronique grand public, aux côtés de son partenaire Business France. Au sein de l'Eureka Park, le stand French Tech a accueilli 24 start-up françaises spécialisées dans l'internet des objets, dont certaines ont été accompagnées par l'INPI dans la construction de leur stratégie de propriété industrielle à l'export. Les dirigeants de ces start-up ont pu acquérir les bons réflexes de protection de leurs innovations et ont notamment pu identifier les enjeux de propriété industrielle aux États-Unis. Fort de son réseau national et international, l'INPI est en effet aux côtés des entreprises innovantes en France et partout dans le monde.

SUCCÈS AU RENDEZ-VOUS AUX SALONS GO ENTREPRENEURS

Partenaire historique du salon GO Entrepreneurs depuis l'origine, l'INPI est allé à la rencontre des créateurs et dirigeants d'entreprises à Paris, Lyon, Marseille et Nantes. Nos experts et chargés d'affaires ont répondu à toutes leurs questions en matière de protection d'actifs immatériels, pour leur permettre de mieux inclure la propriété intellectuelle dans leur démarche entrepreneuriale.

Plus de 2 200 participants ont ainsi été accueillis sur nos stands ou ont assisté à nos conférences et ateliers. Au programme : les formalités d'entreprises, DATA INPI, le dépôt de marques, la « boîte à outils » de l'INPI, avec le témoignage d'experts et de personnalités, comme les fondateurs de Traace et de Capt'n Boat. Ces derniers ont expliqué les bénéfices apportés par l'accompagnement INPI, dont le fait de mieux sécuriser la propriété industrielle dans leur développement.



“ Viva Tech est l'un des plus grands salons européens dédiés aux start-up. Y être présent et exposer sur le stand de l'INPI représente une belle opportunité de visibilité pour Redison. ”

Jérôme Dron, fondateur
et PDG de Redison



VOUS REPRÉSENTER À L'INTERNATIONAL



UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE NOURRIE

L'année 2022 a été particulièrement riche en dialogues, formations et partages de bonnes pratiques avec nos homologues étrangers ou avec les instances régionales et mondiales.

Accompagnement des entreprises, sensibilisation à la propriété intellectuelle, lutte anti-contrefaçon, indications géographiques ont notamment été au cœur des échanges.

JANVIER

11

Signature d'un plan de travail avec l'Office de propriété intellectuelle de Singapour pour partage d'expérience sur l'accompagnement PI des entreprises et l'intelligence artificielle

MARS

25

Échange bilatéral avec l'Office britannique de propriété intellectuelle

29-31

17^e commission mixte avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle

MAI

19

Accueil du séminaire *IP in Education* de l'EUIPO, pour partage de bonnes pratiques de pédagogie PI en Europe

19

25^e commission mixte avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale

JUIN

2-3

Participation à la Conférence ministérielle de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle sur les indications géographiques



3

Réunion avec l'Union des Fabricants-Abidjan pour présentation du nouveau dispositif ivoirien dédié à la lutte anti-contrefaçon

JUILLET

5

Commission mixte avec l'Institut national tunisien de la normalisation et de la propriété industrielle

12

Rencontre avec le Département de propriété intellectuelle de Thaïlande et signature du plan de travail 2022-2023

14-22

63^e session des Assemblées générales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Signature d'un plan de travail avec le Pérou et le Brésil
Renouvellement du protocole d'entente avec le Canada



L'INPI AU CŒUR DES TRAVAUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Dans le cadre de la 63^e session des Assemblées générales de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle qui s'est déroulée à Genève, du 14 au 22 juillet, Pascal Faure a assuré la Présidence de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, union dédiée à la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Des modifications du règlement d'exécution commun ont notamment été adoptées, en particulier concernant le refus, les modifications et les taxes pour l'enregistrement international des indications géographiques.

Au niveau européen - outre la représentation de la France qu'il assure tout au long de l'année au sein des organes de gouvernance de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

et de l'Organisation européenne des brevets (OEB) - Pascal Faure a présidé la Commission du budget et des finances de l'OEB. Il a, à ce titre, siégé au Bureau du Conseil d'administration (B28), qui a pour rôle d'aider le Président du Conseil d'administration à assurer la préparation et la continuité des travaux du Conseil.

Pascal Faure a également assuré pour la première fois la Présidence du groupe B+ pour laquelle il a été élu à l'automne 2021. Les discussions actuelles du groupe B+ tournent autour de deux thématiques : l'harmonisation internationale du droit des brevets (délai de grâce, droits d'usage antérieurs, etc.) et le *client attorney privilege* ou secret professionnel des avocats et conseil en propriété intellectuelle.

SEPTEMBRE

6-7

Participation de Pascal Faure à l'*IP week* de Singapour

9

Entrevue du vice-ministre du ministère vietnamien des Sciences et des Technologies sur le sujet de l'accompagnement PI des entreprises

21

Présidence de Pascal Faure du groupe B+ sur l'harmonisation du droit des brevets

NOVEMBRE

10-11

Rencontre avec l'Office saoudien de propriété intellectuelle et signature d'une convention de partenariat avec l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

21-23

Séminaire à destination des magistrats des pays du Golfe, co-organisé avec le Centre de formation à la propriété intellectuelle (CEIPI) du Conseil de coopération des pays du Golfe

FÉVRIER

7

Formation de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle sur les marques et les dessins & modèles

15

Rencontre avec le comité de lutte anti-contrefaçon marocain

AVRIL

8

Séminaire en ligne avec la Chine sur les IG

21-22

Inde : rencontre avec les entreprises françaises et l'écosystème de l'innovation local



LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE L'INPI, À VOS CÔTÉS DANS UNE CENTAINE DE PAYS

Au sein du réseau international de l'INPI, les conseillers régionaux, dont la zone de couverture s'étend à près de 100 pays, accompagnent toutes les entreprises dans leur stratégie d'internationalisation, en les informant sur leurs droits en matière de propriété intellectuelle à l'étranger et en les aidant dans les problématiques de contrefaçon qu'elles peuvent rencontrer.

Intégré au sein des services économiques régionaux des ambassades de France à l'étranger, le réseau international déploie son action au cœur de l'écosystème institutionnel, administratif et financier de leur zone de compétence.

Cette place privilégiée facilite une parfaite appréhension au niveau local de la réglementation, des opportunités ou, au contraire, des contraintes, permettant ainsi aux conseillers régionaux d'orienter au mieux nos acteurs économiques.

AOÛT

31

Rencontre avec l'office du Benelux de la propriété intellectuelle pour renforcer la coopération

OCTOBRE

19-20



Rencontre de haut niveau avec les autorités japonaises : commission mixte et rencontre avec le *IP strategy headquarter*

27-28

Présentation de l'offre de produits et services INPI à l'office slovaque

DÉCEMBRE

9

Rencontre des directeurs des offices de propriété intellectuelle du G7

METTRE EN LUMIÈRE LES RÉUSSITES

Depuis leur création en 1991, les Trophées INPI récompensent des entreprises emblématiques de l'innovation française qui se distinguent par l'exemplarité de leur stratégie de propriété industrielle. Du secteur pharmaceutique à celui de la cosmétique, des modules photovoltaïques aux gélules connectées, coup de projecteur sur ces entreprises talentueuses et leurs réalisations.

15 FINALISTES À LA STRATÉGIE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE REMARQUABLE

Les Trophées ont mis en lumière le savoir-faire de 15 PME et start-up qui ont concouru dans cinq catégories :

EXPORT

- Dreampath
- Gattefossé
- Provepharm Life Solutions

INDUSTRIE

- BodyCAP
- Enersens
- Europe Technologies

RECHERCHE PARTENARIALE

- Gene&GreenTK
- Sintemat
- Visible Patient

INNOVATION RESPONSABLE

- Abolis Biotechnologies
- Dracula Technologies
- SurfactGreen

START-UP

- Chargepoly
- Gravipack
- Vetophage



“ Ce millésime 2022 démontre, une fois encore, que la France a ses champions en matière d'innovation. Start-up, PME, ETI... C'est une immense fierté pour l'INPI de célébrer ces entreprises innovantes en les mettant à l'honneur, mais surtout de les accompagner au quotidien et de les voir grandir. Nul doute que le parcours de ces dirigeants, véritables défenseurs de la propriété industrielle, en inspirera plus d'un ! ”

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI

“ Un grand bravo aux lauréats de cette édition 2022 ! Comme ce fut le cas pour Fermob en 2013, j'espère que ce Trophée leur donnera de la visibilité, et soulignera l'importance de la propriété industrielle dans le développement d'une entreprise. Plus nous serons nombreux à nous saisir de ce sujet – et pas seulement à travers les brevets, mais aussi à travers les marques, les dessins & modèles – plus l'économie française en bénéficiera. ”



Bernard Reybier,
président du jury des
Trophées INPI 2022
et président du conseil
d'administration
de Fermob

Pour cette édition 2022, c'est Bernard Reybier qui nous a fait l'honneur d'être le président du jury. Après avoir été directeur commercial d'un groupe agroalimentaire français, il reprend en 1989 un petit atelier de ferronnerie composé alors de 10 ouvriers, Fermob, qui deviendra trois décennies plus tard leader mondial dans le secteur du mobilier et des accessoires d'extérieur.

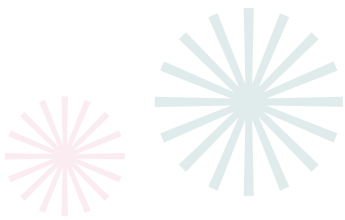
Depuis 2016, Bernard Reybier préside par ailleurs l'association Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement (VIA), qui promeut le design français sur notre territoire et à l'international.

Reflet de l'écosystème français de l'innovation, le jury est composé de personnalités et d'experts reconnus, issus du privé et du public.

Merci à eux !



ET LES LAURÉATS SONT...



EXPORT GATTEFOSSÉ

Saint-Priest, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes



Gattefossé développe, produit et commercialise des excipients pharmaceutiques et des ingrédients cosmétiques d'origine naturelle pour les industries de la beauté et de la santé. Ses produits contribuent à l'efficacité de crèmes de soin, crèmes antirides, protections solaires, shampoings ou encore comprimés et gélules. L'innovation est au cœur de sa stratégie de développement : l'ETI dépose des brevets dans tous les pays importants pour son activité, et pour tous ses nouveaux ingrédients et technologies.

- **1880** : DATE DE CRÉATION
- **365** SALARIÉS
- **119,7 M€** DE CA DONT **70 %** À L'EXPORT
- **18** FAMILLES DE BREVETS
- **46** BREVETS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX
- **195** MARQUES

INNOVATION RESPONSABLE ABOLIS BIOTECHNOLOGIES

Évry, Essonne, Île-de-France



Abolis Biotechnologies développe des principes actifs, ingrédients et matières premières avec un faible impact environnemental. Ses solutions sont basées sur le principe de la fermentation - comme pour le vin ou la bière - à la différence près que les micro-organismes sont modifiés pour leur faire produire autre chose que de l'alcool. La société a intégré la propriété intellectuelle dès le début de la conception de ses solutions, en protégeant ses marques notamment. La mise sur le marché des produits issus de ses technologies est prévue d'ici fin 2024.

- **2014** : DATE DE CRÉATION
- **50** SALARIÉS
- **18** BREVETS
- **21** MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

INDUSTRIE EUROPE TECHNOLOGIES

Carquefou, Loire-Atlantique, Pays-de-la-Loire



Europe Technologies conçoit des procédés innovants dans les domaines du traitement de surface, du soudage et de l'usinage pour les secteurs aéronautique, naval, automobile, mais aussi ceux du spectacle, de l'agroalimentaire et de la santé. Son ambition ? Développer des machines automatisées, moins énergivores et conçues à partir de matériaux recyclés. Ses applications vérifiables et défendables dans le monde sont systématiquement protégées par des brevets.

- **1993** : DATE DE CRÉATION
- **420** SALARIÉS
- **67 M€** DE CA DONT **30 %** À L'EXPORT
- **70** BREVETS
- **9** MARQUES ET DEMANDES DE MARQUES

RECHERCHE PARTENARIALE SINTERMAT

Venarey-les-Laumes, Côte d'Or, Bourgogne-Franche-Comté



La start-up bourguignonne a mis au point un procédé qui permet de produire des pièces aux performances augmentées et à la longévité accrue. La défense, l'aéronautique, l'outillage industriel ou encore l'horlogerie bénéficient de cette technologie. Ses matériaux permettent de bénéficier de pièces ayant une durée de vie trois fois plus longue que celles fabriquées à partir de métallurgie traditionnelle. Pour la start-up, développer sa stratégie de propriété industrielle est essentiel pour conserver la maîtrise de son savoir-faire et de son déploiement commercial.

- **2016** : DATE DE CRÉATION
- **20** SALARIÉS
- **10** BREVETS

START-UP VETOPHAGE

Lyon, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes



Vetophage développe des solutions à l'antibiorésistance animale. Grâce à sa technologie basée sur les « phages », la start-up détecte plus rapidement les bactéries pathogènes. Vetophage consacre notamment son expertise à la mammite bovine, la pathologie bactérienne la plus répandue au monde dans les élevages laitiers. Le Pass PI, dispositif financier proposé par l'INPI pour faciliter la mise en place de la stratégie PI des PME et start-up, a aidé Vetophage à financer le dépôt d'un brevet. Les formations et les échanges avec l'INPI ont en outre permis à la start-up de renforcer sa stratégie de propriété intellectuelle.

- **2017** : DATE DE CRÉATION
- **9** SALARIÉS
- **5** BREVETS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX
- **3** MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES
- **1** DESSIN

PRIX SPÉCIAL DU JURY PROVEPHARM LIFE SOLUTIONS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur



En raison des résultats exceptionnels de Provepharm Life Solutions, le jury a décidé de lui remettre un prix spécial. Le laboratoire marseillais revitalise des molécules afin de développer de nouvelles applications pharmaceutiques. Ses produits hospitaliers sont aujourd'hui commercialisés dans plus de 30 pays à travers le monde, sauvant ainsi la vie de milliers de patients. Le laboratoire protège tous ses actifs immatériels – brevets et marques – et ce dans les différents pays où ses produits sont commercialisés.

- **1998** : DATE DE CRÉATION
- **108** SALARIÉS
- **66 M€** DE CA DONT **26 %** À LA R&D
- **107** BREVETS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX
- **67** MARQUES FRANÇAISES ET INTERNATIONALES



La cérémonie de remise des Trophées INPI a récompensé les lauréats le mercredi 30 novembre 2022, lors d'une soirée réunissant plus de 200 personnalités de l'écosystème de l'innovation.



Les invités ont pu découvrir une exposition présentant les produits et services des 15 finalistes.



En direct de la cérémonie, les lauréats sont revenus sur leur nomination, leur parcours et leur expertise au micro de R2PI, le podcast du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle.



REVIVEZ EN VIDÉO
LES MEILLEURS MOMENTS
DE LA CÉRÉMONIE

RÉVÉLER NOTRE PATRIMOINE

DEUX NOUVELLES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES HOMOLOGUÉES

En 2022, deux nouvelles indications géographiques ont été homologuées par l'INPI : les poteries d'Alsace Soufflenheim/Betschdorf et le couteau Laguiole. Au total, 14 indications géographiques ont été homologuées par l'Institut depuis l'entrée en vigueur du dispositif.

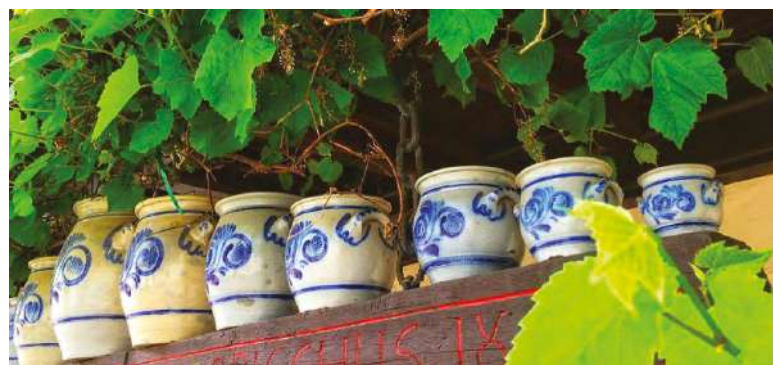
11 mars

LES POTERIES D'ALSACE SOUFFLENHEIM/BETSCHDORF

En Alsace, dès l'époque de la pierre polie, on modelait l'argile de la Plaine du Rhin, d'une grande qualité. L'extraction de la matière première dans la forêt environnante est étroitement liée à l'histoire de la poterie. Aujourd'hui, cette ressource tendant à s'amenuiser, les potiers se sont adaptés en se tournant vers d'autres origines tout en garantissant la qualité des produits finis.

Au fil du temps, les potiers de la région ont créé une diversité de pièces robustes et colorées en terre vernissée, principalement utilisées en cuisine et en décoration. Si le processus de façonnage – qui peut combiner jusqu'à sept méthodes – est commun aux potiers de Betschdorf et de Soufflenheim, chacun des deux villages a développé historiquement des techniques de finition propres. C'est pourquoi les poteries bénéficiaires de l'indication géographique portent obligatoirement le nom de l'un des deux villages concernés, en fonction du mode de production utilisé.

- 97 COMMUNES
- 12 ENTREPRISES
- 80 SALARIÉS
- 600 000 PIÈCES PAR AN



23 septembre

LE COUTEAU LAGUIOLE

Héritier d'un savoir-faire implanté depuis plus de 150 ans dans le Massif central, le couteau Laguiole demeure un produit emblématique de l'artisanat français reconnu dans le monde entier.

L'indication géographique « couteau Laguiole » concerne trois familles de couteaux : les pliants, les sommeliers et les couteaux de table. La présence d'une « abeille », la forme de lame dite « Yatagan » et la forme galbée du couteau sont des caractéristiques obligatoires, sauf pour le couteau fermant, reconnu également avec une forme droite.

Le retour de la fabrication de couteaux à Laguiole se fait dans les années 1980, sous l'impulsion d'élus et de passionnés qui relancent la production sur place, et grâce au transfert d'une usine de Thiers à Laguiole. Aujourd'hui, l'histoire coutelière de ces deux territoires, unis par le célèbre couteau, se perpétue autour d'un savoir-faire régional commun et unique.

- 94 COMMUNES
- 38 ENTREPRISES
- 400 SALARIÉS
- 43 M€ DE CA

LE SAVIEZ-VOUS ?

Adoptée en mars 2014, c'est la loi dite « consommation » qui a élargi les indications géographiques – auparavant réservées aux produits agricoles et viticoles – aux produits de l'artisanat et de l'industrie.



LES ARCHIVES DE L'INPI, MÉMOIRE DE L'INNOVATION TECHNIQUE ET ARTISTIQUE EN FRANCE

L'INPI conserve précieusement dans ses archives l'intégralité des brevets d'invention déposés depuis 1791, des marques de commerce et de fabrique depuis 1857 et des dessins & modèles depuis 1910. Un potentiel scientifique et culturel unique, source d'inspiration pour l'innovation d'aujourd'hui et de demain.



NOS MARQUES ANCIENNES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Saupiquet, Puget, Tour de France et une cinquantaine d'autres marques déposées entre 1857 et 1920 ont été valorisées, chaque semaine, sur nos réseaux sociaux. Une façon ludique de retracer l'histoire de produits ou d'événements qui animent le quotidien des Français depuis plusieurs siècles !



DANS NOS ARCHIVES HAUTE COUTURE

L'INPI a consacré une série d'articles aux archives iconiques de la haute couture française. Parmi les pièces décryptées : la jupe, le sac à main, le célèbre parfum Chanel n°5, mais aussi les sublimes créations de Jeanne Lanvin, Jean-Charles de Castelbajac ou encore Jean-Paul Gaultier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Mises bout à bout, nos archives représentent 145 km, soit la distance entre Paris et Reims !

NOS TRÉSORS S'EXPOSENT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

L'INPI a prêté des brevets anciens et des marques anciennes à l'occasion de neuf expositions. Mis en lumière dans différents musées ou institutions publiques, nos trésors ont permis d'enrichir les collections présentées sur des sujets aussi variés que la photographie, le scientifique Louis Pasteur ou encore les débuts de l'industrie française.

Certains de nos trésors ont brillé hors de nos frontières. C'est le cas de la marque Champagne Nana, déposée en mai 1880 par un négociant en vins de Champagne, exposée au *Tate Modern* de Londres, dans le cadre de la rétrospective Paul Cézanne. Le *Shimano Bicycle Museum* à Osaka – musée du plus grand fabricant au monde de pièces détachées pour bicyclette – a également présenté un brevet d'invention pour perfectionnement de vélo, datant de 1869, dans le *panorama theatre* qui explique l'évolution de la bicyclette.

2022 EN CHIFFRES

- 572 demandes de recherches
- 3 000 copies de documents fournies
- 231 documents originaux consultés
- 8 travaux universitaires réalisés avec nos archives comme source

The background is a solid light blue color with several overlapping, wavy, organic shapes in slightly darker shades of blue, creating a sense of depth and movement. These shapes are concentrated on the right side of the image, while the left side is mostly a flat light blue.

3

UN PILOTAGE
TOUJOURS PLUS FIN

PILOTER



Nombre de collaboratrices
et de collaborateurs
au 31 décembre 2022 :

779

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

Sylvie Guinard - Présidente
Présidente de Thimonnier SAS

Géraldine Guery Jacques – Vice-Présidente
Directrice de la propriété industrielle brevets du groupe SEB

Nicolas Dufourcq
Directeur général de la SA BPI-Groupe

Olivier Gicquel
Directeur du département de la propriété intellectuelle
du Groupe CNH Industrial

Élodie Belnoue
Docteur en immunologie, directrice en charge
de la coordination de la recherche et des activités
de développement chez AMAL Therapeutics

Bernard Reybier
Président du groupe Fermob

Guylène Kiesel Le Cosquer
Présidente de la Compagnie nationale des conseils
en propriété intellectuelle

**Un représentant du ministère,
en charge de la propriété industrielle**
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique

La Directrice des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice

Le Directeur du Budget
Ministère de l'Économie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et numérique

La Directrice des Affaires juridiques
Ministère de l'Économie, des Finances et
de la Souveraineté industrielle et numérique

**Le représentant du ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche**

Bernard Barbier
Représentant du personnel de l'Institut national
de la propriété industrielle

Hocine Ihaddadene
Représentant du personnel de l'Institut national
de la propriété industrielle

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Pascal Faure
Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle

Bertrand Onillon
Agent comptable de l'Institut national
de la propriété industrielle

Francis Ponton
Contrôleur budgétaire au Contrôle
général économique et financier
(CGEFI) au ministère de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et numérique

Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2023

LE COMITÉ EXÉCUTIF



Valérie Hochet
Directrice de la
communication



Jérémie Fénichel
Directeur de la propriété
industrielle et des
entreprises



Valérie Baussant
Directrice du département
des brevets



Nelson Dos Santos
Directeur du département
des entreprises



Marie Roulleaux-Dugage
Directrice du département
des marques, dessins
& modèles



**François-Xavier
de Beaufort**
Directeur de l'action
économique



Véronique Spannagel
Directrice du département
réseau national



Aude Marty
Responsable du service
développement de l'offre clients



François-Xavier de Beaufort
Responsable du service
réseau international



Pascal Faure
Directeur général



Jean-Marc Le Parco
Directeur général délégué



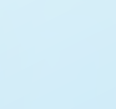
Anne Dufour
Directrice
des opérations



Mostafa Ezzahoui
Directeur du département
des systèmes d'information



Joris Reppert
Directeur du département
administratif



Jean-Philippe Muller
Responsable du service
juridique et international

LE COMITÉ DE DIRECTION

BIENVENUE

à Bertrand Onillon
qui a pris ses fonctions
à l'INPI en 2022



Bertrand Onillon
Agent Comptable



Florence Galtier
Directrice juridique
et financier



Augustin Chaunu
Responsable du service
financier



Laurent Mulatier
Responsable du service
contentieux



Jean-Philippe Muller
Responsable du service
juridique et international



Hafid Brahmi
Directeur des ressources
humaines et du
développement social



Isabelle Ferreira Vieira
Responsable du service
gestion et rémunération



Estelle Gillot
Responsable du service
de l'environnement
de travail



Philippe Hupel
Responsable du service
développement RH

Comité de Direction et Comité Exécutif au 9 mars 2023

OPTIMISER

Afin d’assurer un fonctionnement performant et adapté à ses ambitions, l’INPI, cette année encore, consolide et perfectionne ses outils.

AUDITER L’ORGANISATION

En 2022, huit missions d’audit interne ont été réalisées : quatre ont porté sur des audits de processus et de conformité ; quatre ont porté sur la sécurité des systèmes d’information, permettant de renforcer la confiance dans les infrastructures et applications informatiques de l’INPI. Il est régulièrement rendu compte des activités de l’audit interne devant le comité d’audit, qui se réunit deux fois par an et rapporte au Conseil d’administration.



MIEUX MESURER L’ACTIVITÉ ET LES PERFORMANCES DE L’INSTITUT

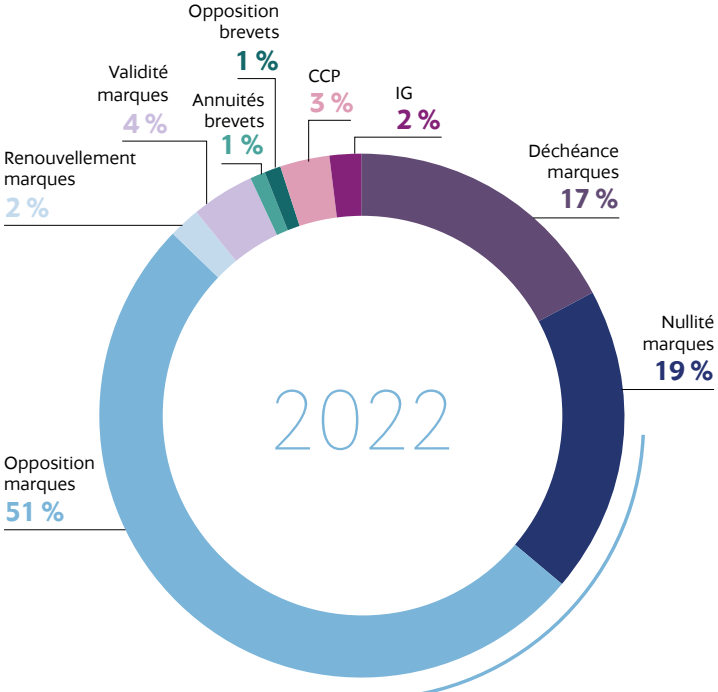
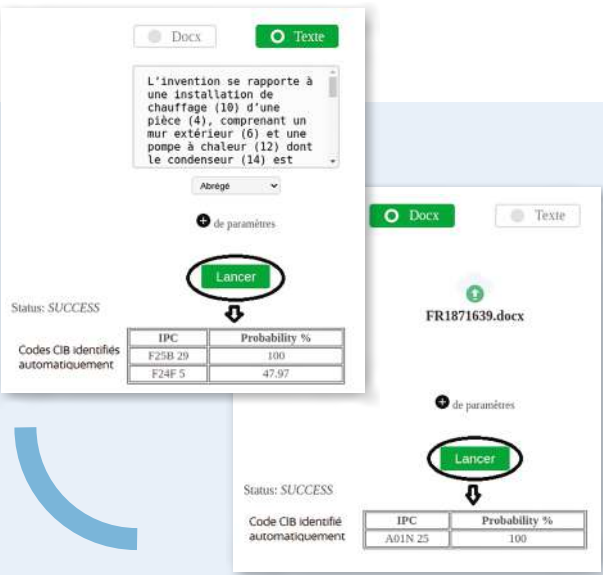
Une revue complète des processus existants en matière de comptabilité analytique a été initiée au deuxième semestre 2022, afin d’identifier et faciliter le développement de potentiels nouveaux axes d’analyse.

PRÉFIGURER UN NOUVEAU SYSTÈME D’INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER

2022 a été une année de préparation pour basculer, au 1^{er} janvier 2023, vers un nouveau système comptable et financier complet et adapté aux enjeux de la dématérialisation. Il permettra une gestion financière modernisée dans le respect des règles de la gestion budgétaire et comptable publique. En parallèle, une nouvelle nomenclature achats a été mise en place à partir de la nomenclature utilisée par la Direction des achats de l’État, en l’adaptant aux pratiques de l’établissement.

UN NOUVEL OUTIL BASÉ SUR L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Un nouvel outil basé sur l’intelligence artificielle a été déployé en 2022 : grâce au traitement automatique du texte utilisé dans les demandes de brevets et à l’apprentissage supervisé, il permet d’associer chaque brevet à un domaine technologique précis, puis de l’affecter automatiquement à un pôle d’examen. Un outil qui permet de gagner en temps et en efficacité.



LE CONTENTIEUX DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L’INPI

En 2022, 199 recours ont été formés à l’encontre des décisions du Directeur général de l’INPI. Ce type de contentieux porte encore très majoritairement sur la matière des marques (92 % des recours concernent cette matière). Au sein des contentieux en matière de marques, le contentieux relatif aux oppositions est désormais à peine majoritaire, passant de 64 % en 2021 à 51 % en 2022. Ceci s’explique par la montée en puissance des contentieux en matière de nullité (19 %) et de déchéance (17 %). En matière de brevets le nombre de recours est également à la hausse (5 % des recours) car apparaissent notamment les premiers recours contre des décisions d’opposition. Les recours en matière de CCP augmentent également (3 % en 2022). À noter sur ce dernier sujet un volume important de contentieux devant la cour de cassation. Enfin, six recours contre des décisions d’homologation d’IG ont été formés en 2022, représentant 2 % du contentieux global.

EXAMENS : L’INPI ET L’ACCÈS À LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIÉES EN MATIÈRE DE PI

En charge de l’organisation des examens, l’INPI a mis en place au cours de l’année 2022, quatre sessions d’examen « personnes qualifiées en matière de PI » : examens de qualification français (EQF) mention brevets d’invention et mention marques, dessins & modèles et validation des acquis de l’expérience (VAE) mention brevets d’invention et mention marques, dessins & modèles. Ces sessions ont rassemblé 140 candidats et permis d’inscrire 65 nouvelles personnes sur la liste de personnes qualifiées en propriété industrielle (31 avec la mention « brevets d’invention » et 34 avec la mention « marques, dessins & modèles »).

TRANSFORMER

L'INPI EMPLOYEUR RESPONSABLE

Tout au long de l'année, l'INPI œuvre au développement de parcours professionnels attractifs pour inciter ses collaboratrices et collaborateurs – actuels comme futurs – à évoluer, se former et se qualifier. En tant qu'employeur responsable, l'Institut veille aussi à la préservation d'un environnement de travail respectueux et dénué de toute forme de discrimination.

GARANTIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'INPI compte 60 % de femmes dans ses effectifs et près de 50 % de femmes parmi ses managers. Favoriser l'égalité entre collaboratrices et collaborateurs est au cœur des objectifs collectifs de l'Institut. Dans ce cadre, un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 9 juin, pour la période 2022-2024. Il comporte 11 mesures clés, réparties en cinq axes autour de la mixité des métiers, l'égalité salariale, l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle, la lutte contre les actes sexistes et l'amélioration de la gouvernance pour appliquer cette politique paritaire.

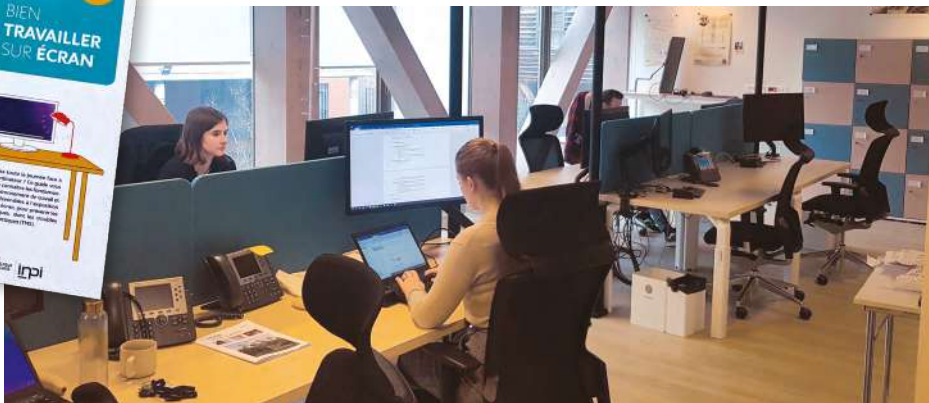
FAVORISER UN MODE DE TRAVAIL HYBRIDE

Le 1^{er} janvier 2021, l'INPI a signé un nouveau protocole de télétravail. Du fait de la situation sanitaire, sa mise en œuvre a été différée au 1^{er} janvier 2022. Afin de permettre à chacune et chacun de travailler à distance dans des conditions optimales, l'Institut a organisé des formations au télétravail pour l'ensemble des équipes et a proposé aux collaboratrices et collaborateurs un kit de matériel pour le domicile, ainsi qu'une brochure sur les bonnes postures à adopter lors du travail sur écran. Des espaces partagés ont par ailleurs été créés sur le site de Courbevoie.



NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL

Marquant les moments forts de l'évolution de l'Institut, le dialogue social de l'INPI s'est poursuivi avec la tenue de six Comités techniques des établissements publics (CTEP) et quatre Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Par ailleurs, cette année a été rythmée par plusieurs élections : celle des deux représentants du personnel au Conseil d'administration de l'INPI, ainsi que les élections des représentants du personnel au sein des instances de concertation du Comité social d'administration (CSA) et des Commissions consultatives paritaires (CCP).



MODERNISER NOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'INPI a réalisé des travaux de sécurité incendie de son bâtiment d'archivage de Compiègne ainsi que des travaux de remise aux normes de son restaurant d'entreprise de Courbevoie et de modernisation des ascenseurs du site de Lille. Ces travaux répondent aux besoins de valorisation et d'entretien de nos bâtiments, inscrits dans la stratégie immobilière de l'Institut.



ORIENTER ET ACCOMPAGNER LA JEUNESSE

Depuis 2015, l'INPI est fier d'être partenaire de l'association Crée ton Avenir, qui œuvre pour l'orientation et l'autonomie des jeunes en accompagnant les collégiennes et collégiens les plus vulnérables dans la construction de leurs projets d'orientation professionnelle. Du 14 au 18 mars, l'Institut a accompagné 15 élèves de 3^e du collège Claude Monet, à Argenteuil, dans le cadre de leur stage collectif.

Outre les spécificités métiers, les équipes de l'INPI qui sont intervenues auprès des élèves leur ont notamment appris à s'organiser en mode projet et à réussir une présentation en public.



ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Avec la mise en œuvre de la loi Pacte et l'élargissement de ses missions aux formalités d'entreprises, l'INPI recrute de nouveaux talents. La communication en ligne à destination de candidates et candidats potentiels s'est étoffée, avec la création et diffusion de vidéos témoignages de collaborateurs expliquant le quotidien de leur métier. L'Institut a participé à de nombreux salons et forums de recrutement, et a mis en avant ses offres d'emploi dans le domaine des nouvelles technologies durant le salon Viva Technology.

Au salon PhD Talent dédié aux doctorants, l'INPI a convié différents partenaires sur son stand : l'Association française des spécialistes en propriété industrielle (ASPI), le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEPI) et la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI). Le but ? Promouvoir auprès des participants du salon, les opportunités et perspectives de carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Un ensemble d'actions qui a visiblement suscité des vocations : l'INPI a recruté 92 collaboratrices et collaborateurs cette année !



MIEUX INFORMER

Pour la première fois, l'INPI a publié un Rapport social unique (RSU). Ce rapport présente l'évolution des ressources humaines de l'Institut sur les trois dernières années. Il se substitue au bilan social et comporte notamment un état de situation comparé entre les femmes et les hommes sur les données relatives à l'emploi, à la formation, à la rémunération et à la santé-sécurité au travail.

PRÉVENIR LA CORRUPTION

Durant le 4^e trimestre, l'INPI a déployé un plan anticorruption, en conformité avec la loi Sapin II. Conformément au référentiel de l'Agence française anticorruption, ce plan repose sur trois piliers : l'engagement des instances dirigeantes, la connaissance des risques d'atteinte à la probité au travers d'une cartographie et la gestion de ces risques à travers la mise en œuvre de mesures et procédures de prévention et de détection de comportements contraires à la probité.

113 collaboratrices et collaborateurs ont été formés au sujet. Cette formation sera déployée auprès de l'ensemble du personnel. L'Institut veille par ailleurs à faire respecter un code de conduite. Ce document de référence rappelle les obligations déontologiques qui incombent à tout agent contractuel de droit public.

L'INPI REMERCIE
LES ENTREPRISES
ET LES INNOVATEURS CITÉS,
POUR LEUR AIMABLE
AUTORISATION À PUBLIER
LEURS TÉMOIGNAGES
ET LES REPRODUCTIONS
DE LEURS RÉALISATIONS
AFIN D'ILLUSTRER
CE RAPPORT ANNUEL.

Crédits :

Couverture : Unsplash/Pawel Czerwinski
P4 : Maxime Montabord
P8-9 : DR, INPI, Unifab
P16-17 : INPI, DR, Brian Du Halgouet
P18-19 : Unsplash/Sebastian Svenson
P20-21 : INPI
P22-23 : INPI
P24-25 : INPI, AFNIC
P26-27 : Shutterstock, INPI
P28-29 : INPI
P30-31 : Unsplash/Dynamic Wang
P32-33 : DR, Jean-Marie Cras
P34-35 : INPI
P36-37 : Région Auvergne-Rhône-Alpes/Guillaume Atger, Jean-Marie Cras
P38-39 : Gattefossé, Europe Technologies, Vetophage, Abolis Biotechnologies, Sintermat, Provepharm Life Solutions, Jean-Marie Cras
P40-41 : Association CLAA Couteau Laguiole Aubrac Auvergne, association des potiers d'Alsace du Nord, Archives INPI, Keizo Kobayashi, archives départementales du Loir-et-Cher, médiathèque André Labarrère
P45 : Maxime Montabord, INPI
P46-47 : Shutterstock, INPI

Conception graphique :
Grafikmente



www.inpi.fr

Suivez INPI France sur

